

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

blée des délégués sur les demandes qui lui parviennent et lui adresse ses propositions à leur sujet.

Les sections sont tenues de procéder à leur réorganisation dans un délai de 12 mois dès l'acceptation des présents statuts.

Approuvé par l'assemblée des délégués du 11 décembre 1910, à Aarau.

Le président : *Le secrétaire :*
G. NAVILLE. A. HERRY, ing.

Accepté par l'assemblée générale du 27 août 1911.

Circulaire du Comité central.

Honorés collègues,

Comme vous le savez, l'assemblée générale du 27 août 1911, à St-Gall, a appelé M. H. Peter, ingénieur, à Zurich, à la présidence du Comité central, pour une période de deux ans, en remplacement de M. G. Naville, démissionnaire.

Dans sa séance du 19 septembre, le Comité central s'est constitué comme suit :

Président : M. H. Peter, ingénieur, à Zurich.
Vice-Président : M. le prof. Dr F. Bluntschli, à Zurich.
Caissier : M. V. Wenner, ingénieur de la ville de Zurich.

Nous vous prions de prendre acte de ces modifications.

L'assemblée générale de St-Gall a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts de la Société et le règlement du prix Geiser. Nous vous adressons un exemplaire de chacun de ces documents.

L'assemblée des délégués du 26 août 1911, à St-Gall, a adopté, après y avoir apporté un léger complément, le projet de « Normes pour le calcul du prix unitaire des constructions ». Nous vous remettons un exemplaire de ces normes et vous en recommandons l'usage. Ces normes peuvent être acquises du Secrétariat, au prix de Fr. 0,10 par exemplaire.

Avec considération distinguée.

Au nom du Comité central :

Le Président, *Le Secrétaire,*
H. PETER. A. HERRY.

Zurich, 19 septembre 1911.

Concessions de chemins de fer.

Chemin de fer Villars-Chesières-Bretaye. — Le premier tronçon de cette ligne est celui de Villars au Col de Soud, le second celui du Col de Soud à Bretaye.

Le point de départ de la ligne est à Villars, à la cote 1256, à la gare du chemin de fer Bex-Gryon-Villars. Le tracé se développe à flanc de coteau en rampes successives de 12 ‰, 7,5 ‰ et 18 ‰ jusqu'au Col de Soud où se trouve la première station, à la cote 1520 et à une distance de 1850 m. de l'origine. A partir du Col de Soud, la ligne continue à s'élever avec une rampe uniforme de 20 ‰ jusqu'au km. 3; de là, la rampe est réduite à 8 ‰ environ, jusqu'à la station terminale de Bretaye, au pied du Chamossaire, à la cote de 1809 m. et à la distance de 3850 m. de la gare de départ à Villars.

La construction de la ligne ne nécessite aucun ouvrage

d'art et peut être faite très économiquement. Cette ligne sera établie avec les mêmes éléments techniques que ceux du tronçon à crémaillère de Bévieux à Gryon de la ligne Bex-Gryon-Villars, afin d'utiliser si possible le matériel de cette ligne et de remettre l'exploitation à la Société des forces motrices de l'Avançon.

Longueur de la ligne : 3900 m. (Villars-Col de Soud, 1850 m.; Col de Soud-Bretaye, 2050 m.).

Ecartement de la voie : 1 m. Crémaillère Abt.

Rampe maximum : Villars-Col de Soud, 18 ‰; Col de Soud-Bretaye, 20 ‰.

Cotes d'altitude : Villars B. G. V., 1256; Col de Soud, 1520; Bretaye, 1809 m. s. m.

Rayon minimum : 80 m.

Station intermédiaire : 1.

Exploitation : elle est prévue du 15 juin au 15 septembre et du 15 décembre au 15 février.

Système d'exploitation : Electricité fournie par la Société des forces motrices de l'Avançon. Courant continu à 750 volts. Conduite aérienne et retour par les rails, ou exploitation à la vapeur.

BIBLIOGRAPHIE

Electrochimie et Electrometallurgie, à l'usage des ingénieurs électriciens. Cours professé à l'Ecole d'électricité et de mécanique industrielles de Paris, par H. Vigneron, ingénieur. — Paris, L. Geissler, éditeur. — Prix, Fr. 5.

L'auteur présente d'abord, sous une forme très élémentaire, les principes théoriques de l'électrochimie, puis il en étudie les principales applications industrielles en une série de monographies fort bien faites où les travaux les plus récents sont envisagés.

Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Le Conseil d'Etat a appelé M. Marius Lacombe, professeur ordinaire de géométrie à l'Université, aux fonctions de directeur de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, en remplacement de M. P. Manuel.

M. Lacombe est un mathématicien distingué et un excellent professeur. Tous ceux qui ont suivi ses cours savent qu'ils sont un modèle de clarté, de méthode, d'esprit rigoureux et précis. Quoiqu'il ne soit pas ingénieur, M. Lacombe est très au courant de tout ce qui touche à l'enseignement technique. Il n'est pas de ceux qui considèrent les mathématiques comme une simple gymnastique ou un ornement de l'esprit. Il sait qu'elles sont un moyen et non un but, et il veut que ses élèves sachent utiliser pratiquement l'outil qu'il met entre leurs mains. Les problèmes et exercices — particulièrement ceux de géométrie descriptive — qu'il impose à ses étudiants sont toujours des applications à des cas réels, que tout ingénieur rencontrera dans sa carrière, et il ignore volontairement, dans les cours à l'Ecole d'ingénieurs, les questions qui n'ont qu'un intérêt purement spéculatif ou de virtuosité. C'est dire qu'il se rend parfaitement compte de l'orientation qu'il faut donner aux études techniques et qu'il saura maintenir et développer la réputation que notre Ecole de Lausanne s'est faite en Suisse et à l'étranger. De l'impartialité la plus scrupuleuse, de tempérament franc et ouvert, il a toutes les qualités qu'on peut souhaiter au chef d'un établissement d'instruction supérieure.

Réd.

Lausanne. — Imprimerie H. Brunner, Toso & Co, Louve, 8.